

Préface

Préface de Julien Van Geertsom, Président du SPP Intégration sociale

C'est avec un grand plaisir que je vous présente cette septième édition de l'Annuaire fédéral sur la pauvreté. Cet Annuaire a, pour la cinquième année consécutive, été élaboré par le Professeur Willy Lahaye de l'Université de Mons, la chercheuse senior Isabelle Pannecoucke et le chargé de cours principal Ronan van Rossem de l'Université de Gand, ainsi que le Professeur émérite Jan Vranken. J'aimerais remercier cette équipe pour son excellent travail et je tiens à souligner que celle-ci est non seulement composée d'experts dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale, mais qu'elle réunit également les expertises du nord et du sud du pays.

Ce caractère fédéral est également renforcé par le fait que la très grande majorité des contributions qui figurent dans cet Annuaire sont le fruit d'une collaboration entre experts du nord et du sud du pays. Cette fécondation croisée entre universitaires stimule l'échange et la comparaison de concepts issus de différentes disciplines et traditions de recherche. Par ailleurs, l'Annuaire parvient de cette manière à donner une meilleure perception des différences et des similitudes entre les contextes de pauvreté et les contextes politiques dans les différentes entités du pays.

Avec cet Annuaire, nous voulons contribuer au débat social et scientifique sur la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est pourquoi j'aimerais insister sur le caractère scientifique de cet Annuaire : chaque contribution est en effet soumise à une procédure de révision dans le cadre de laquelle au moins deux lecteurs externes qui sont liés à une université et qui sont experts sur le sujet de l'article, jugent de sa validité scientifique. Dès lors, l'Annuaire peut aussi être considéré comme un instrument politique « fondé sur des preuves » qui apporte une aide aux décideurs politiques à tous les niveaux de pouvoir (mais avant tout au fédéral), pour leur permettre d'assumer toutes leurs responsabilités afin de lutter contre la pauvreté.

La nécessité d'une telle aide est entre autres confirmée par la projection du Bureau fédéral du Plan. Cette projection montre qu'en 2018, 2 232 000 personnes en Belgique risquent de se retrouver en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Ce chiffre projeté dépasse de 418 000 personnes le niveau visé dans le programme national de réforme (PNR). Le rapport d'enquête de l'UNICEF intitulé « Construire l'avenir : les enfants et les Objectifs de développement durable dans les pays riches » est lui aussi alarmant : en 2015, l'environnement socioéconomique d'un ménage en Belgique présage en grande partie des résultats obtenus par les élèves de 15 ans en lecture, en mathématiques et en sciences. C'est ainsi que les enfants issus de milieux favorisés sur le plan socioéconomique obtiennent de meilleurs résultats que leurs camarades moins favorisés. Les enfants qui naissent dans la pauvreté démarrent donc en position d'inégalité. Et les chances d'échapper à la pauvreté une fois parvenu à l'âge adulte restent, en Belgique, considérablement réduites pour celui qui, enfant, a vécu dans la pauvreté. Cette situation n'est pas seulement injuste pour l'individu, mais signifie aussi une énorme perte en capital humain pour notre société.

Il est dès lors évident que la lutte contre la pauvreté chez les enfants doit être la priorité politique « numéro un » pour les prochaines années.

Le fait que cet Annuaire se concentre sur les droits sociaux fondamentaux est donc aussi extrêmement pertinent : celui qui vit dans la pauvreté n'a en effet pas accès, ou seulement un accès limité, aux droits sociaux fondamentaux. En rendant compte de façon chiffrée de l'(in)égalité d'accès à ces droits, en essayant d'expliquer cette inégalité d'accès, en ouvrant ou relançant des discussions comme la force exécutoire des droits sociaux fondamentaux et en nous penchant sur le rôle des pouvoirs locaux dans la garantie et le respect des droits sociaux fondamentaux de tous les citoyens, nous voulons avec cet Annuaire améliorer l'accès des personnes en situation de pauvreté à ces droits. Nous ne pouvons toutefois y parvenir qu'en menant une politique de lutte contre la pauvreté dont la « gouvernance est à multiniveaux » : une politique qui œuvre par-delà les frontières des niveaux de pouvoir et domaines de compétences (au niveau local, régional, fédéral et européen).

Je vous souhaite à tous et à toutes une bonne lecture, mais j'espère avant tout que cet Annuaire vous encourage à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à briser, avec l'aide des personnes en situation de pauvreté, la chaîne des exclusions sociales.

Avant-propos

Avant-propos de Zuhail Demir, secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté

Sous l'impulsion de la présidence belge de l'Union européenne en 2010, il a été décidé de publier un Annuaire fédéral sur la pauvreté. Ce n'est pas un hasard si 2010 a aussi été proclamée « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». L'idée était que l'engagement politique pour éradiquer la pauvreté avait besoin de la contribution des connaissances et perspectives scientifiques. Aujourd'hui, nous en sommes à la 7^e édition de l'Annuaire fédéral sur la pauvreté en Belgique. En dépit des analyses scientifiques utiles présentées dans les précédents Annuaires et malgré les changements de politique efficaces ces dernières années, la pauvreté demeure un problème persistant. Des changements démographiques et un contexte de plus en plus mondialisé ont, par ailleurs, renforcé la complexité du problème de la pauvreté.

Depuis des décennies, nous voyons que la pauvreté évolue de manière plus ou moins stable, bien qu'en filigrane, certains schémas changent. Les chiffres les plus récents montrent que la lutte contre la pauvreté doit être poursuivie. C'est ainsi qu'en 2016, 15,5% de la population belge dispose encore d'un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté, ce qui représente environ 1 745 000 personnes. Si, en plus du revenu, nous tenons aussi compte de l'intensité de travail et du bien-être matériel, il s'avère même que 20,7% de la population (soit près de 2 335 000 personnes) risque de se retrouver en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale. Nous sommes donc toujours confrontés à de sérieux défis.

Les années précédentes, différents aspects de la pauvreté avaient été abordés dans les Annuaires. Parmi les sujets récurrents, nous retrouvons : un aperçu de la situation concernant la pauvreté, une analyse critique des politiques mises en œuvre, les discussions au niveau européen, la relation entre les niveaux fédéral, régional et local en matière de lutte contre la pauvreté, la participation sociale des personnes elles-mêmes touchées par la précarité, le rôle de la politique d'activation, la

problématique de l'endettement, la pauvreté infantile, la pauvreté chez les personnes âgées, la pauvreté générationnelle, les droits économiques et sociaux fondamentaux, l'alphabétisation numérique chez les personnes en situation de pauvreté, la pauvreté énergétique, etc. Un aperçu complet nous mènerait trop loin. Il existe dans l'absolu de nombreuses visions et points de vue sur la lutte contre la pauvreté. Plusieurs scientifiques utilisent une approche spécifique – souvent liée à leur discipline – afin d'étudier cette problématique. Outre la situation des revenus des personnes, la pauvreté s'accompagne également d'une stigmatisation sociale et d'un bien-être psychologique plus faible. La perspective des droits sociaux fondamentaux constitue une autre approche de la pauvreté. C'est notamment sous l'impulsion de l'Europe que cette approche a gagné en popularité ces dernières années et qu'elle occupe une place centrale dans cette édition de l'Annuaire fédéral sur la pauvreté 2017.

Une fois encore, cet Annuaire met fortement l'accent sur la complexité du problème de la pauvreté. C'est ainsi que la pauvreté est, par exemple, associée aux droits fondamentaux comme l'emploi, la protection du revenu, le logement, la santé, un milieu de vie sain ainsi que la participation sociale et culturelle. Les personnes touchées par la précarité se retrouvent souvent piégées dans un « réseau » de pauvreté du fait d'un accès limité à ces droits sociaux fondamentaux. La politique de lutte contre la pauvreté peut offrir des solutions pour des éléments spécifiques du filet dans lequel ces personnes sont empêtrées et ainsi leur permettre de s'en sortir à travers une approche globale.

De nombreuses plateformes de concertation, l'inclusion d'experts du vécu au sein des administrations, un réseau de fonctionnaires fédéraux et la publication des Annuaire font en sorte que l'attention portée aux personnes en situation de pauvreté continue d'occuper une place centrale dans l'agenda politique. Les conséquences concrètes pour les personnes vivant dans la précarité restent, dans le cas de ces initiatives, parfois peu visibles. En tant qu'instrument destiné à servir de source d'inspiration de l'engagement politique, il est dès lors important d'intégrer aussi à l'avenir l'objectif de cet Annuaire dans une stratégie structurelle à long terme de lutte contre la pauvreté. Beaucoup de choses se font déjà en Belgique concernant la lutte contre la pauvreté. La Belgique dispose en effet d'un État-providence bien développé ainsi que d'un niveau de vie général élevé. De nombreuses instances, associations et administrations locales font tout ce qu'elles peuvent pour « rattraper » les personnes les plus vulnérables. La pauvreté laisse peu de gens indifférents

et les personnes qui, tous les jours, œuvrent professionnellement et/ou bénévolement en faveur de ceux qui ont (temporairement) du mal à s'en sortir, méritent qu'on les félicite.

L'un des défis importants auxquels nous sommes confrontés est d'étendre des projets locaux innovants réalisés à petite échelle afin de répondre efficacement aux besoins des personnes qui vivent en situation de précarité. Dans ce contexte, le travail constitue le principal fil conducteur en tant que première étape pour lutter contre la pauvreté. Nous devons toutefois être tolérants à l'égard des personnes qui sont inaptes au travail, ou qui peuvent seulement travailler de manière limitée. Nous devons prévoir des parcours adaptés et éventuellement une aide supplémentaire. Comme je l'ai déjà dit dans mon exposé d'orientation politique, notre société se trouve devant un triple défi en matière de lutte contre la pauvreté. Premièrement, c'est un défi pour notre État-providence, dans la mesure où les pouvoirs publics doivent continuer à investir dans un filet de protection sociale réaliste que l'on sache payer. Deuxièmement, c'est un défi pour les intervenants, qui doivent continuer à contribuer à des progrès structurels dans la lutte contre la pauvreté. Troisièmement, la problématique de la pauvreté constitue aussi un défi pour les personnes touchées par la pauvreté qui, avec l'aide des intervenants et des pouvoirs publics, tentent de sortir de leur situation.

Un gouvernement doit faire en sorte que ses citoyens soient résilients. Les personnes les plus démunies ont besoin d'un soutien. Et j'aimerais le leur donner. Mais ce soutien n'est pas inconditionnel. À un moment donné, nous devons aider ces gens à redevenir autonomes. Ce n'est pas toujours facile de renoncer à l'aide qui est offerte, certainement pas pour des personnes touchées par la pauvreté. Nous devons les encourager dans cette démarche. Je souhaite bâtir une société dans laquelle les personnes qui doivent involontairement recourir à une solide protection sociale, puissent à nouveau prendre leurs responsabilités. Et je veux aussi offrir à ces personnes de réelles chances d'assumer ces responsabilités. Je ne veux pas que les gens restent inutilement dans un état de dépendance. Ce n'est qu'ainsi que nous répondrons vraiment à leurs droits sociaux fondamentaux et à leurs libertés.

Zuhal DEMIR